

Danger lié aux appareils électrique

Posez-vous les questions suivantes.

Utilisez-vous vos appareils électriques, rallonges et barres multiprises de façon sécuritaire?

Comment reconnaît-on un produit électrique approuvé?



Utilisez-vous le fil approprié pour recharger vos appareils ou vos accessoires?

Vos rallonges électriques sont-elles :

- Branchées de façon permanente;
- Abîmées (dénudées, craquées)
- Conçues pour l'usage que vous en faites;
- Branchées à d'une autre rallonge;
- Protégées contre des dommages lorsqu'ils sont en utilisations.

Vos barres multiprises ont-elles une protection intégrée?

Si des étincelles devaient jaillir de votre panneau électrique, y a-t-il un dégagement libre de toutes matières combustibles d'au moins 1 mètre devant et dessous votre panneau?

En fin de compte, y a-t-il un risque d'incendie lié à l'électricité dans et autour de votre demeure?

Pour des informations complémentaires, nous vous invitons à consulter les liens ci-dessous.

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/prevenir-incendie/electricite>

[Fiche des conseils électrisants \(PDF 143 Ko\)](#)

N'OUBLIEZ PAS

Le deuxième dimanche de mars, changement d'heure = **CHANGEMENT DE PILE** dans vos avertisseurs de fumée **ET** validez le bon fonctionnement en les testant et les dépoussiérants à l'aide d'un aspirateur.